

**2024-26**



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Le 4 avril 2024**

**Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du conseil de communauté : 22 mars 2024**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 32.**

### **Présents :**

Pierre AGERON, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### **Procurations :**

Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE  
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME  
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA  
Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER  
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST  
François DAVIET à Brigitte TERRIER  
Elodie DONDIN à Maly SBAFFO  
Karine FALCONNAT à Pierre AGERON  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS  
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET  
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD

**Secrétaire de séance :** Henri PERRIN

### **N° 2024-26 : Approbation du compte de gestion 2023 - budget annexe de l'eau potable**

*Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget annexe de l'eau potable 2023,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif du budget annexe de l'eau potable de la CCFU qui présente un résultat excédentaire de 110 114.46 € en exploitation et un résultat excédentaire de 507 352.85 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau potable, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,  
Henri PERRIN**

